



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
Madame Catherine GOZZI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
DSP Mobilités – Tarifs Divia - Transports Urbains -Vélos

Vu,

- La délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité ;
- L'article 12 du Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2023 présentant les prérogatives de l'Autorité délégante, en particulier celle de fixer les tarifs d'accès aux services de la Mobilité ;
- L'article 34.1 du Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2023 stipulant que ces tarifs évolueront en fonction des décisions prises par l'Assemblée Délibérante ;

Transports urbains Divia Bus&Tram - Services vélos

D'ici à 2030, Dijon métropole a l'ambition de porter de 3 à 12 % la part modale du vélo dans les déplacements des métropolitains. Au-delà des aménagements urbains précisés dans le schéma directeur cyclable, Dijon métropole, dans le cadre de la DSP mobilités, propose d'ajuster ses services de location de vélos. La flotte Diviavélo a été entièrement renouvelée en 2023. Toutefois, les anciens vélos encore en état d'être loués seront conservés dans la flotte pour être proposés en location à des tarifs préférentiels.

En complément, à partir de la rentrée 2024, les usagers auront la possibilité d'essayer des vélos d'un nouveau genre : vélos à assistance électrique (VAE), vélos pliants, vélos cargos, longtails, tricycles.

Ainsi, Dijon métropole propose, à compter du 1^{er} septembre 2024 une nouvelle grille tarifaire pour ses services de location de vélos.

- DiviaVélo (flotte actuelle renouvelée) : la grille tarifaire actuelle reste inchangée, hormis la caution qui passe de 200 € à 400 €.
- DiviaVélo (seconde main) : application d'une réduction de 50 % sur tous les tarifs actuels. La caution est fixée à 100 €.
- Nouvelle gamme « vélos à l'essai » : pour ces nouveaux vélos, il est proposé un unique mois de location afin de permettre au plus grand nombre d'utilisateurs de pouvoir les tester. Le contrat de location pourra être renouvelé sous réserve de disponibilité, les nouveaux usagers étant prioritaires. En revanche, un seul contrat de location sera autorisé par adresse postale pour un même type de vélo. Les tarifs sont les suivants :

- Vélos pliants : 15 € / mois avec une caution de 400 €
- Autres vélos : 30 € / mois avec une caution différente selon le type de vélos :
- Caution vélo à assistance électrique : 800 €- Caution Cargo / longtail : 1 500 €
- Caution tricycle : 1 000 €

- La grille tarifaire en annexe détaille les tarifs applicables à la location de ces nouveaux vélos Divia et précise les conditions de location à compter du 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Directeur de Keolis Dijon Multimodalité est chargé d'assurer l'application de la présente délibération.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la nouvelle grille tarifaire des services de location de vélos Divia et l'application de celle-ci à compter du 1^{er} septembre 2024
- **d'autoriser** l'exploitant Keolis Divia Multimodalité à appliquer les tarifs indiqués ci-dessus.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)